

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à M. Monot  
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Blanchet  
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane  
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Choulet  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 06-07 du 8 décembre 2022

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'ATTRACTIVITÉ, D'ANIMATION TERRITORIALE ET DE VALORISATION DES TALENTS – SUBVENTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE ET À L'ASSOCIATION « LES CHEMINS DU CŒUR » – CONVENTION.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 41 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis, au titre de l'exercice 2022,

- ALLOUE une récompense départementale d'un montant de 1 000 euros à chaque lauréat des Trophées des Espoirs de l'Économie 2022 : Madame Maria MATA, Monsieur Marcellin PEHLATE, Madame Afi HAKOUSSAN, Monsieur Emil ATTALA, Monsieur Florian CLAVEL, Madame Corine LECOLAS,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'association « Les Chemins du cœur » au titre de l'exercice 2022,

- APPROUVE la convention, ci-annexée, à conclure avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Île-de-France pour l'année 2022,



- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*